Journal d'informations municipales

N°69
Janvier 2018

Tarn - Occitanie

Suivez l'actualité de votre commune sur : www.murat-sur-vebre.fr

Meilleurs Vœux 2018

Recensement du 18 janvier au 17 février 2018 Page 5

Murat à la Belle Époque Page 9

Rétrospective 2017 Page 12

Chers administrés,

C'est avec plaisir qu'en mon nom et celui du conseil municipal, je vous présente nos meilleurs vœux 2018. Nos vœux s'adressent d'abord à ceux qui souffrent, aux plus fragiles d'entre nous, qu'ils trouvent dans notre communauté villageoise aide et bienveillance. Nous avons une pensée particulière pour ceux qui ont subi récemment l'incendie de leur maison. Meilleurs souhaits à toutes et à tous avec nos vœux de réussite à ceux qui entreprennent sur notre territoire, aux bénévoles qui dans nos associations locales nous proposent des rencontres culturelles ou festives et contribuent au bien vivre dans notre commune.

Je vous invite à nous retrouver le samedi 13 janvier pour fêter la nouvelle année 2018 lors de la présentation des vœux de la municipalité, à partir de 18h30 dans notre salle du Petit train.

Une année s'achève et le plan triennal de restructuration de notre réseau d'eau public se termine. Depuis l'été les réseaux locaux de distribution sont, après la validation de l'Agence Régionale de Santé, rattachés aux unités de distribution nouvellement construites. La construction de notre nouvelle mairie avance dans les délais prévus et nos écoliers avec leurs enseignants vont bientôt disposer d'un bâtiment dédié à l'école et à l'enfance.

Nous venons d'être récompensés pour la deuxième année consécutive, par le jury du concours des Villes et Villages Fleuries en reconnaissance des efforts de tous pour rendre notre village plus accueillant. Je remercie chaleureusement Michel et tous ses collègues de notre service technique municipal pour leurs efforts à améliorer notre cadre de vie. Je les remercie aussi pour leur disponibilité et leur engagement dans la gestion de notre réseau d'eau potable lors de la longue période de sécheresse de cet été.

L'année 2017 se termine avec de bonnes nouvelles. Notre commune vient d'être retenue dans le cadre du programme d'aide financière aux économies d'énergie sur le territoire du PNR Haut-Languedoc. Nous bénéficierons ainsi d'un financement pour débuter la réhabilitation de notre salle des fêtes. Une de nos inquiétudes vient aussi d'être levée. Le commandant du groupement de gendarmerie du Tarn nous a confirmés le maintien du casernement des gendarmes à Murat.

En nous souhaitant d'aussi bonnes nouvelles pour 2018 et dans l'attente de vous accueillir avec mes collègues ce samedi 13 janvier prochain.

Avec mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDAL
Maire de Murat-sur-Vèbre

Sommaire

Mot du maire 2
Informations communautaires 3
Conseil municipal 4
Informations communales 5-8
Culture et loisirs 9
Tourisme 10-11
Rétrospective 2017 12

Responsable de la publication :
Daniel VIDAL

Rédaction et coordination :
Bernard ROUMESTANT
contact.murat@orange.fr

Crédit photos :
CAUE, La Dépêche du Midi,
André Dubourdieu,
Bernard Roumestant,
Laure Sales, André Suc.

Impression :
Imprimerie Périé - 81230 Lacaune
Imprim'Vert®

Tourisme
Inauguration du centre de bien-être

Le Centre de Bien-être ouvert au public dans les premiers jours de juillet a été inauguré ce 18 novembre dernier en présence du Sous-Préfet, du président du conseil départemental du Tarn Christophe RAMOND et du président de notre communauté de communes Robert BOUSQUET accompagné de nombreux élus communautaires. Installé sur le domaine Saint-Michel à proximité de l'Espace des Sources Chaudes de Lacaune, il propose une large gamme de services autour du bien-être et de soins esthétiques. Salle de sport, hammam, bassin intérieur avec bains bouillonnants, sauna et jacuzzi extérieur sont proposés à côté de salles destinées aux soins corporels...

Outil au service du tourisme d'aujourd'hui dans les Monts de Lacaune, il succède aux anciens thermes de la « belle époque » de Lacaune-les-Bains. Il reste à faire connaitre ce nouvel équipement par une communication adaptée en direction de la clientèle recherchée.

Pour en savoir plus :
Livret disponible à l'Office de Tourisme ou 04 67 97 59 09

Patrimoine
Château de Canac : 10 ans déjà !

C'est en mai 2008 que les échafaudages sont dressés autour des vestiges du château de Canac pour réaliser la première tranche de travaux de sauvegarde financés par la communauté des Monts de Lacaune à l'initiative de la municipalité murataise. L'association Sauvegarde du patrimoine de Canac, célébrera en juillet 2018 le 10ème anniversaire du début des travaux. Le bureau de la communauté a bien voulu contribuer (1 000 euros) à une opération de débroussaillage au printemps à proximité des vestiges pour tenter de découvrir le chemin historique d'accès au château.

Social
Le transport à la demande

Le service de « Transport à la demande » propose à ceux qui ne disposent pas de moyens de transport de les amener depuis leur domicile dans la Communauté des Communes vers les services et commerces du bourg de Murat-sur-Vèbre ou de Lacaune. Cofinancé par la Communauté des communes et la Région, il est demandé pour chaque course une contribution financière limitée à 10% du coût réel de la course.

Pour en bénéficier, appeler dans les horaires de bureau, l'un des transporteurs agréés au moins 24 H à l'avance pour convenir des horaires : Taxi Bernard Viala : 05 63 37 06 10 - Guillaume Taxi : 07 63 69 55 56

Ce dispositif ouvert aux habitants des communes de l'ancienne communauté des Monts de Lacaune fera l'objet d'une refonte pour s'harmoniser avec les autres communes de l'actuelle communauté.

Petite Enfance

Le conseil communautaire du 9 novembre dernier a désigné un groupe de travail pour étudier la prise en compte de l'accueil de la petite enfance par des structures communautaires. Cette compétence est à ce jour à l'échelon communal.

Conseil municipal du 11 octobre 2017

Réfection de la toiture de l'église Saint-Etienne

Profitant des échafaudages nécessaires à la réfection du toit du clocher, il sera procédé au décroutage de l'enduit « ciment » du clocher et au jointement des murs en pierre. Le clocher retrouvera son aspect d'origine...

- Présentation du projet d'extension du parc éolien à proximité du Cap de Faulat par la société Saméole sur les communes de Murat-sur-Vèbre (groupement forestier des Senausses) et de Castanet-le-Haut. Il est demandé d'autoriser l'opérateur à entreprendre les études de faisabilité : Votants : 14, Blanc : 1 voix, Contre : 1 voix, Pour : 12 voix.
- Présentation du projet éolien de l'Escur sur la forêt domaniale de la Salesse par la société Res. Il est demandé afin de débuter une étude de faisabilité d'autoriser le maire à signer une promesse de convention de servitudes nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc projeté pour les parcelles communales concernées : Votants : 11, Pour : 11 voix.
- Accord à l'unanimité pour un prêt relais (relais entre le paiement des factures à régler des travaux réalisés sur le réseau d'eau public et le versement des subventions) auprès de la Caisse d'Epargne (montant maximum de 150 000€ sur 24 mois avec un taux fixe de 1,10%)
- Il est décidé à l'unanimité de réduire la durée d'amortissement des compteurs d'eau installés de 40 à 15 ans. Celle du réseau d'eau public est conservée à 40 ans
- Il est décidé à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet. Il sera occupé par Michel BARTHES embauché en novembre 2015 en remplacement d'un départ à la retraite dans le cadre d'un contrat d'insertion arrivé à échéance.
- Il est décidé à l'unanimité la modification des plans de financement de la construction de la mairie (394 115,81€) et de la réfection de la toiture de l'église prévue en 2018 (101 078,50€)
- Suite à l'harmonisation des compétences optionnelles et facultatives entre des deux communautés pour constituer notre communauté des communes actuelle, il est demandé d'approuver ces nouveaux statuts : unanimité.
- Biens de section : Argieuses (affectation des biens qui étaient proposés à la vente en doublon lors du vote des électeurs de la section), Candoubre (accord pour une convention pluriannuelle de pâturage), Cambert (refus de vente et de location par bail ; accord par affectation des biens par convention pluriannuelle de pâturage)
- Travaux sur l'éclairage public au Causse : accord à l'unanimité d'engager ces travaux en 2018 (montant des travaux à la charge de la commune : 9 960€ TTC)
- Le conseil municipal à l'unanimité rejette la demande de subvention présentée par l'association « Le Domaine des Geais » présidée par Jacques COLOMBIER.

Questions diverses :

- Il est convenu d'établir le relevé de tous les points d'eau public sur le territoire de la commune (Voir la rubrique Canicule et sécheresse)
- Situation d'avancement du projet d'accueil de la Petite Enfance.
- Point sur les mises en services des nouvelles unités de distribution du réseau d'eau public.

Nota : La totalité des délibérations du Conseil Municipal est disponible à l'affichage public et en téléchargement sur le site officiel de la mairie.

Canicule et sècheresse (Suite)

Le dernier bulletin municipal se faisait l'écho du déclenchement du niveau 3 « alerte canicule » à la fin août et précisait les restrictions d'usage de l'eau distribuée par le réseau public. La sècheresse a perduré à l'automne mais n'a pas conduit à des mesures restrictives de coupure d'eau. On le doit à la qualité de nos sources mais aussi à la forte implication du service technique par un contrôle quotidien des débits et la mise en œuvre de mesures correctives rapides. La restructuration en cours de notre réseau avait permis de remplacer des sources de mauvaise qualité très sensible à la sècheresse par des sources de meilleure qualité.

La maitrise de la consommation d'eau fournie par notre réseau public débutée par la pose de compteurs reste une priorité. C'est ainsi que nous avons décidé lors du conseil municipal du 9 novembre dernier de limiter le nombre de points d'accès libre à ce réseau. Un inventaire de ces points d'eau est en cours et devrait conduire à une répartition équitable et mesurée des fontaines publiques.

Recensement de la population

Du 17 janvier au 18 février 2018

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque ville et village. De ces chiffres découlent le budget de la commune (par les dotations de l'Etat) et le nombre de conseillers municipaux. Il sert également à connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement etc. Celles-ci permettent de décider des équipements collectifs nécessaires, de préparer les programmes de rénovation et de déterminer les moyens de transport à développer.

Se faire recenser, c'est un geste civique, utile à tous. Pour en savoir plus : www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en 3 leçons :

Dans les communes de moins de 10000 habitants

Le recensement a lieu tous les **5** ans

1

Je suis informé de la visite de l'agent rencenseur par courrier

2

Je reçois la visite de l'agent rencenseur

3

Je remplis le questionnaire

Par internet sur www.lerecensement-et-moi.fr avec les codes personnels remis par l'agent recenseur

Je valide et c'est terminé

Si je ne peux pas répondre en ligne, j'utilise le **questionnaire papier**

L'agent rencenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

Accident de la route

Appel à la prudence

Le Préfet du Tarn nous informe que le bilan en matière de sécurité sur les routes s'est alourdi. A fin septembre, on avait à déplorer 23 tués sur nos routes : 12 automobilistes, 7 motocyclistes et 4 piétons. Vitesse, abus d'alcool et prise de stupéfiants demeurent les trois principaux facteurs. On note que dans 88 % des cas, ces accidents concernent des Tarnais qui connaissaient la route empruntée.

Nous nous associons bien volontiers à ce message de prévention et de vigilance et invitons tous les muratais à y contribuer au quotidien.

Invitation

Cérémonie de présentation des vœux de la municipalité

Le samedi 13 janvier à partir de 18h30 - Salle du Petit Train
Buffet de produits locaux - Animation musicale

Du nouveau dans le commerce muratais

Création d'un salon de thé à la Boulangerie-Pâtisserie, réfection de façade pour le Tabac-Presse.

Visite de courtoisie

Le lieutenant-colonel Pierre COUVE qui vient de prendre le commandement du groupement de gendarmerie du Tarn est venu à Murat le 28 octobre dernier sur l'invitation de Daniel VIDAL. Une visite cordiale au cours de laquelle a été abordé le devenir de la gendarmerie dans le bourg de Murat alors que va se construire une nouvelle caserne à Lacaune. Pierre COUVE a rassuré les élus, précisant qu'aucun projet de fermeture n'était envisagé pour les prochaines années. Le casernement demeurera dans le bourg... Donc pas de changement dans ce domaine, mais c'est mieux en le disant !

Commémorations en novembre

La période de Toussaint est traditionnellement le temps du souvenir pour les familles et l'occasion de fleurir les tombes. Murat compte quatre cimetières qui sont régulièrement entretenus par le service technique municipal et avec une attention particulière dans cette période.

La traditionnelle cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 et de la fin de la Grande Guerre a été célébrée le samedi 11 novembre en présence de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers. Une assistance fournie avait répondu à l'invitation du Conseil Municipal et de l'association des Anciens Combattants Murat-Lacaune. Les cérémonies du centenaire se poursuivent avec les écoliers muratais qui pour s'associer au devoir de mémoire ont lu les noms de nos dix compatriotes morts à la guerre en l'année 1917. Merci à Noëlie, Enzo, Léa, Lilou, Maylis d'avoir représenté notre jeunesse à cette commémoration de tous les morts pour la France. Merci aux enseignants pour leur contribution. Un vin d'honneur convivial a suivi la cérémonie.

La cérémonie à l'échelon des communes de l'ex-canton s'est cette année tenue à Nages, à la suite de Murat en 2016.

Associations, commerces et artisanat muratais

Pour publier vos annonces sur le site internet et/ou le bulletin trimestriel, les transmettre à contact.murat@wanadoo.fr. C'est gratuit !

Foulées de Saint-Jacques 2018

Les Foulées de Saint-Jacques se préparent pour l'édition du 20ème anniversaire. Nous appelons les bénévoles à réserver leur dimanche 16 septembre 2018 pour encadrer cette édition exceptionnelle et... à tous les sportifs de s'inscrire à l'une des courses proposées. Bulletin d'inscription au B.I.T.

Nouveau logo pour la commune

Après un long processus de concertation (et de discussions !), le conseil municipal a adopté le nouveau logo de la commune. Celui qui était utilisé jusqu'à aujourd'hui était le même que celui de la commune de Murat dans le Cantal et sans références historiques établies pour notre communauté. Le choix s'est porté sur un graphisme qui souhaite représenter les caractéristiques fortes de notre commune. Nous le devons à Hélène VERDIER que nous remercions chaleureusement pour son talent et... sa patience !

Et bien évidemment nous le tenons à disposition des associations murataises pour leurs publications, affiches... (contact.murat@orange.fr)

Protection des statues-mehnirs

Le service régional de l'archéologie a réalisé en 2017 une enquête sur la protection des statues-menhirs à l'échelle de toute l'Occitanie. Compte-tenu de leur grande ancienneté, leur rareté et leur importance scientifique en tant que témoignage de l'art préhistorique, une quarantaine de monuments ont été sélectionnés pour le département du Tarn.

Le but de cette protection est avant tout de reconnaitre collectivement leur intérêt patrimonial à l'échelle nationale, et de sensibiliser les propriétaires pour permettre leur bonne conservation dans le territoire de leur découverte et favoriser leur valorisation vers le public.

Les contraintes pour les propriétaires d'objets inscrits sont minimes : la déclaration en cas de vente ou cession du bien mobilier et pour les objets classés : la déclaration préalable pour les travaux de rénovation/restauration.

En ce qui concerne celles dont la commune est propriétaire, elles seront proposées à l'inscription au titre des monuments historiques et nous recommandons aux propriétaires privés de suivre les recommandations du service régional de l'archéologie.

Les statues-menhirs « communales » sont celle du Col des Saints découverte en 1952 par Pascal ROQUES et celle de Plos par l'abbé HERMET en 1898, celui qui inventa le terme de « statue-menhir» pour les distinguer des « menhirs » bretons.

Visite des élus nationaux et départementaux

Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Philippe BONNECARRERE, Pascal COUSTURIER, Claude ANINAT, Muriel ROQUES-ETIENNE, Daniel VIDAL.

C'est avec des températures polaires qu'ont été accueillis par Daniel VIDAL, ce 4 décembre dernier, Philippe BONNECARRERE sénateur du Tarn, Philippe FOLLIOT député de la circonscription Hautes Terres d'Oc, conseiller départemental, la députée suppléante Muriel ROQUES-ETIENNE, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ conseillère départementale et Florian DEMAREST assistant des députés : pas de longues balades dans les rues du bourg, mais une courte visite du chantier de la nouvelle mairie et réunion de travail « au chaud » dans les futurs ex-locaux de la mairie avec les maires de l'ex-canton. Robert BOUSQUET, président de la communauté pris par d'autres obligations n'avait pu y participer.

Tous les grands dossiers muratais ont été évoqués : le projet de création d'un dispositif d'accueil pour la petite enfance, les dossiers économiques concernant les entreprises locales, le futur projet d'établissement pour le Centre d'Interprétation des Statues-Menhirs ... Et bien évidemment des échanges sur la ruralité, le financement des projets pour les communes et les nouvelles structures de coopération intercommunales.

Ecoles primaire et maternelle

Un financement exceptionnel proposé par l'Etat pour la sécurisation des établissements scolaires nous a permis de remplacer les barrières métalliques des cours d'école par un modèle plus adapté aux écoles et conforme aux règlements de sécurité actuels.

Villes et villages fleuris 2017

Murat-sur-Vèbre est toujours dans les trois premiers de sa catégorie, cette année troisième...

Concours des jardins 2017

Organisé à l'initiative du Réseau des Jardiniers et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le Concours des Jardins a distingué notre compatriote Marc GOMBERT avec un prix spécial (jardin créatif) qui lui a été remis le 6 octobre lors de la soirée de la Fête des jardiniers à Labastide-Rouairoux.

Ce concours récompense un jardinier « amateur » selon différentes catégories (jardins potagers, d'agréments...) ou des associations (jardins potagers pédagogiques...).

Pour en savoir plus : reseau.des.jardiniers.pnrhl@gmail.com

Affouage

Les coupes affouagères 2018 ont été distribuées le 24 novembre dernier par tirage au sort. Le droit d'affouage est maintenu à 50€ par lot. On rappelle que les bénéficiaires ont interdiction de revendre le bois issu de ces coupes ou de rétrocéder leurs lots. Le règlement remis à chacun d'eux précise que le délai d'exploitation fixé par la commune est de un an avec une prorogation exceptionnelle de un an à titre gratuit lorsque justifiée.

L'affouage se déroule avec l'aide technique de l'agent Patrimonial de l'ONF et sous le contrôle de trois garants désignés par le conseil municipal : Fernando RODRIGUES pour Lauze, Cédric SALES pour la Ramasse et Bernard ROUMESTANT pour la Capelle.

Des vélos à assistance électrique en prêt

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc met à disposition de ses habitants et gratuitement quatre vélos « de ville » et un VTT durant une semaine non renouvelable pour permettre à l'emprunteur d'en tester l'utilisation en substitution à des déplacements effectués en voiture.

Pour débuter l'action, les vélos sont disponibles à la Maison du Parc à Saint-Pons-de-Thomières.

Pour plus d'informations et pour réserver du lundi au lundi, contacter la Maison du Parc au 04 67 97 38 22 ou mobilite-alimentation@parc-haut-languedoc.fr

PACS en mairie

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en Mairie, et non plus au tribunal, est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Murat à la Belle Époque

C'est à travers ses souvenirs d'enfance que Juliette GARRIGUES (1904 – 1996) nous raconte le Murat de la Belle Époque, celui où l'on construit le groupe scolaire actuel (1909), qui voit arriver le chemin de fer (1911), une époque marquée aussi par un fort antagonisme politique entre conservateurs et progressistes. Le récit de Juliette se poursuit jusqu'au départ de ses parents de Murat et reprends dans les années 70 où elle revient au pays de son enfance, en villégiature, à l'hôtel-restaurant Blayac.

Murat en chroniques (1904 – 1923) : Les souvenirs de mamie Juliette (Cahier de Rieumontagné 2017, 10 € : Des souvenirs retranscrits par Françoise BELMONT et André SUC de quatre cahiers d'écoliers conservés par son petit-fils Jean-Michel ROUQUETTE et illustrés par des cartes postales de cette période, dont celle prise devant l'école toute neuve autour de 1914...

La culture occitane invitée à la Fête de la Pomme

Belle affluence tout au long des deux jours de la Fête de la Pomme qui cette année recevait le dimanche, la Fèsta al Païs. Les organisateurs n'ont pu accepter tous les retardataires au repas de la pomme. Merci aux musiciens occitans et... bravo au « petit » personnel de service !

Expositions au Bureau d'Information Touristique

L'exposition exceptionnelle **« Remous & Ramures »** d'œuvres de la collection du musée d'art moderne et contemporain des Abattoirs à Toulouse, en tandem avec la Maison de la Vallée à Lacaze, s'est terminée le 3 décembre dernier. Lors du vernissage, William GOURDIN chef de projet exposition et diffusion en région a présenté chacune des œuvres et les artistes au cours d'une courte mais passionnante conférence sur l'art d'aujourd'hui et le rôle des Abattoirs en Occitanie.

La programmation de la saison 2018 se précise :

- Présentation des travaux d'écoliers issus du projet porté par le réseau d'école des Monts de Lacaune, le Centre d'Art contemporain Le Lait et l'Artothèque départementale : une œuvre originale d'artiste est exposée dans une classe, les écoliers qui le souhaitent expriment leurs sentiments...
- L'atelier photos de la MJC présente sa deuxième série de « Mon village en photos » après celle des artisans-commerçants en 2016. La deuxième série sera consacrée aux portraits d'agriculteurs qui voisineront avec des œuvres originales issues de l'artothèque départementale.
- L'Art contemporain avec le soutien du musée d'art moderne et contemporain des Abattoirs dans le cadre de notre partenariat avec la Maison de la Vallée.
- Exposition itinérante de photographies issues d'un concours proposé par la conservation des musées du Tarn sur le thème du « Patrimoine au-delà des façades »
- Présentation des travaux d'artistes locaux, « Les élèves de Hyettou ».

Cinéma

Les prochaines séances de cinéma : les 25 février à 16h et 20h30 - 25 mars à 16h et 20h30 - 15 avril à 16h et 20h30 - 10 juin à 16h

Accueil et promotion du territoire

L'office de Tourisme Monts et Lacs en Haut-Languedoc dispose maintenant d'un réseau de sept Bureau d'Information sur le territoire, des bureaux largement ouverts durant l'année grâce à la mutualisation de services à la population comme à Murat avec les services postaux. Il proposera au premier trimestre 2018 des ateliers numériques permettant aux prestataires locaux de se familiariser avec les nouvelles techniques de communication (pour en savoir plus, contacter le B.I.T. de Murat-sur-Vèbre).

Dans le domaine de la promotion, le nouveau site internet « Monts et Lacs en Haut-Languedoc » devrait être en ligne à la fin de ce premier trimestre. Sur le terrain, les actions privilégieront Albi et des deux métropoles de notre région, Montpellier et Toulouse.

Une réflexion est engagée sur la création de circuits de randonnée complémentaires en itinérance sur deux à trois jours pour compléter l'offre randonnée qui constitue un point fort de l'attractivité touristique de notre territoire.

Taxe de séjour

La taxe de séjour au réel sera à partir de janvier 2018 généralisée sur toutes les communes de la communauté (c'était le cas pour les communes de notre communauté des Monts de Lacaune). Cette taxe est due par les résidents occasionnels des hébergements touristiques : meublé de tourisme (gîte rural, gîte de groupes...), chambre d'hôtes, hébergement de plein air (camping, aire de camping-cars...). La taxe de séjour payée par le vacancier (par personne et par nuit) sera perçue du 1er janvier au 31 décembre avec deux dates de déclaration et de versement pour le loueur :

Avant le 1er octobre pour la période de perception du 1er janvier au 31 août.

Avant le 1er février pour la période du 1er septembre au 31 décembre

Tarif de 0,90€ à 0,22€ : Hôtel** et meublé** : 0,50€ - Hôtel 1* et chambre d'hôte 1* : 040€...

Il est rappelé que tous les hébergements touristiques sont assujettis à cette taxe de séjour, classés ou non classés et quel que soit le mode d'information utilisé (sites de location touristique spécialisés, de petites annonces générales...), des hébergements qui doivent être déclarés en mairie.

L'étape des menhirs

Il fait bon faire étape sur le chemin de Saint-Jacques chez Jacques CHAZALET à l'Etape des Menhirs dans l'une des deux chambres d'hôte ou dans le gîte de 6 places. C'est la tonalité des commentaires laissés par les randonneurs et les pèlerins dans le livre d'or :

Cher Jean-Luc, j'ai été très heureux de faire une halte dans votre gîte où j'ai prolongé d'une nuit tellement je m'y sentais bien. La tablée d'hier soir fut un grand moment de rencontre entre Ariane (USA), Rose et Jean-Paul (Suisse), Valérie et Dominique et moi-même (Français) ainsi que toi. Merci pour ton accueil et ta gentillesse.

Pierre

Quel bonheur d'arriver ici après une longue journée de marche. Merci d'être venu me sauver au col de Ginestet. Je me suis sentie très bien dans cette belle maison confortable. Merci pour la pâte de coing.

Nathalie

Après un délicieux déjeuner, c'est le départ, une matinée toute blanche. Merci pour ton accueil et ce partage. J'ai passé une très

bonne soirée chez toi, chaleureuse et conviviale, tout en simplicité. Merci à toi, merci à Murat/Vèbre. Bonne continuation.

Claire

Voilà un gîte où l'on se sent bien quand on arrive, de l'espace, une grande table pour se retrouver et tout ce qui est nécessaire pour un marcheur ou un pèlerin au long cours. L'accueil est chaleureux, le repas très au-dessus de ce que l'on attend. Ca échange bien sur le chemin, ses hébergements, son avenir. Ici on sent vraiment que le service est joie. Bonne continuation dans cette mission que vous vous êtes donnée.

Les trois frères Guy, Gérard et Alain

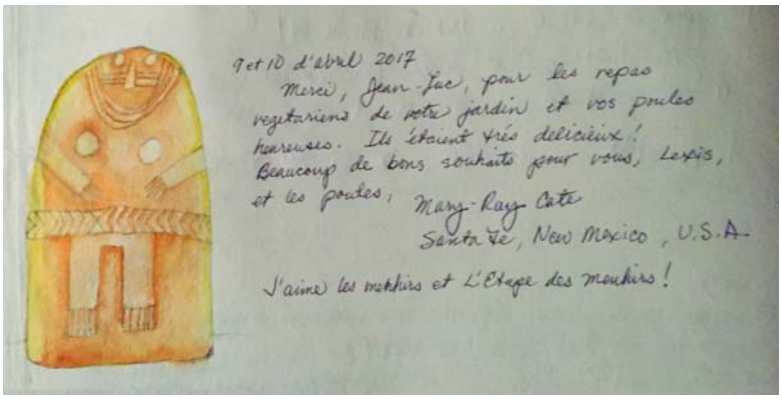

Le nouveau projet de scénographie du centre d'interprétation

Suite à la visite de notre Centre d'Interprétation des Statues-Menhirs par la direction de la Conservation départementale des musées, il a été décidé d'engager la refonte muséographique du Centre d'Interprétation des Statues-Menhirs et d'établir un nouveau projet d'établissement afin de l'insérer dans un tissu culturel plus large et mieux orienté vers la jeunesse.

Le projet se déroule dans le cadre d'une convention entre la communauté des communes et la conservation départementale des musées avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie. La réunion du 12 décembre dernier a établi la composition du comité de pilotage et ébauché le calendrier du projet.

Les anniversaires des chemins de Saint-Jacques

A l'occasion du 30éme anniversaire de l'inscription des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle aux Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe et du 20ème anniversaire de leur inscription au Patrimoine de l'Humanité, l'Académie de recherche et d'études sur le Chemin de Saint-Jacques proposera à Murat-sur-Vèbre une exposition sur la Voie Tolosane (23/07-01/10).

Cette exposition sera insérée dans la programmation culturelle des musées départementaux tarnais.

Pour la troisième année, des randonnées depuis Murat et La Salvetat convergeront vers Villelongue le 25 juillet 2018 pour la fête de Saint-Jacques.

Spécial randonnées

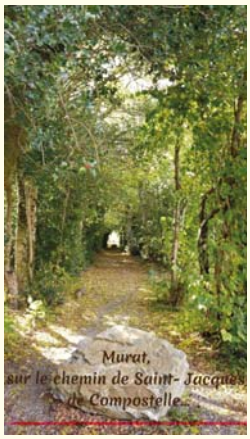

Le prochain bulletin municipal sera consacré aux chemins de randonnées communaux : 7 circuits dont 4 nouveaux (La balade des Fées, Le Puech de Montégut, Le chemin des crêtes et Moulins et tourelles).

Rétrospective 2017 (au 31 novembre)

Naissances (8)

- COLLET Kiera, Sabrina, Sonia - 31 janvier
- KHRAIMECHE Yanis, Wacil, Derek 11 février
- GROS Gabriel, Jean, Denis - 10 avril
- LEIRIAO Anayâ, Gwen, Marcio - 25 avril
- CERVERA Léo - 28 mai
- PONS Clémence, Françoise, Véronique 8 juin
- RAMADIER Thomas, Pierrick, André 5 septembre
- SEGUIER Ashley, Annie, Adrienne 11 novembre

Mariages (3)

- FABRE Pierre, Etienne, René et VASSEROT Christilla, Pascale - 29 juillet
- MAZERA Jérôme, Abdelkader et MOREIRA Stella, Virginie - 26 août
- ANDRIEU Fabien, Claude, Marie et PY Emma, Lisa, Hélène - 6 septembre

Décès (7)

- CABROL Cécile - 16 février
- CABANES Clémentine épouse MILHAU - 31 mars
- GROISON Jeanne épouse PEYRE - 7 avril
- BOUISSET Louis - 7 avril
- ROQUE Juliette - 22 avril
- DOULADOURE Françoise épouse TEISSIER - 9 août
- Mme DEJEAN Marie-Thérèse épouse PISTRE - 27 novembre

Transcription de décès (2)

- DAX Jean-Michel - 10 mars
- MILLAU Georges - 15 juillet

Permis de construire (accordés)

- Commune de Murat-sur-Vèbre - 13 janvier - Construction réservoir et unité de traitement (Maminiet)
- Commune de Murat-sur-Vèbre - 13 janvier - Création réservoir et unité de traitement (Les Callettes)
- MARTINEAU Manuel - 13 mars - Atelier montage pare-brise avec accueil, bureau et sanitaires
- GAEC Terra Nostra - 15 mars - Extension d'une bergerie et d'un hangar
- GAEC du Mas Petit - 28 mars - Extension d'une bergerie existante
- LAPEYRE Philippe - 12 mai - Maison d'habitation Lot. des Faïsses
- PONS Antoine - 16 mai - Maison individuelle pour l'exploitant
- CABANES Bernard - 19 juin - Extension habitation
- GAEC PONS - 27 juillet - Bâtiment agricole avec toiture en panneaux voltaïques

Eglise catholique secteur de Lacaune - Murat - Viane

Le nouveau curé du secteur, Pierre CONSTANS a été installé par l'archevêque Mgr LEGREZ le dimanche 10 septembre.

Mairie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre - Tél. : 05 63 37 41 16
Fax : 05 63 37 16 52 - Courriel : mairie.murat81@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Le lundi : de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30
Du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

2017 en images